

Conditions générales d'affiliation

1. Objet des Conditions générales

Le présent document a pour objet de définir les termes et conditions du programme d'affiliation proposé par Ressources et Actualisation.

Ce programme est accessible aux particuliers et aux professionnels âgés d'au moins 18 ans, désireux de promouvoir nos cours, stages, e-books et autres services, en contrepartie de commissions sur les ventes réalisées.

2. Inscription au Programme

2.1 Conditions d'éligibilité

- ▶ Être âgé de 18 ans ou plus.
- ▶ Fournir des informations véridiques lors de l'inscription.
- ▶ Accepter les présentes conditions générales.

2.2 Processus d'inscription

Les affiliés doivent s'inscrire via notre plateforme dédiée et attendre l'approbation de leur candidature. Ressources et Actualisation se réserve le droit de refuser une inscription sans obligation de justifier sa décision.

3. Obligations des Affiliés

3.1 Promotion responsable

- ▶ Utiliser uniquement les supports fournis ou validés par Ressources et Actualisation.
- ▶ Ne pas diffuser de contenu trompeur ou contraire à l'éthique de l'entreprise
- ▶ Respecter les lois et règlements applicables, y compris les lois sur la publicité et la protection des données.

3.2 Obligations spécifiques aux professionnels

- ▶ Fournir un numéro d'immatriculation (ex. SIRET, NIF).
- ▶ Se conformer à toutes les obligations fiscales et administratives de leur pays.

4. Rémunération

4.1 Taux de Commission

Les affiliés perçoivent des commissions calculées selon les catégories de produits/services sur le prix Hors Taxe :

- ▶ Cours de méditation :
 - De 0 à 1000 ventes : 20%
 - De 1000 à 10000 ventes : 30%
 - À partir de 10000 ventes : 40%
- ▶ Stages de méditation : 10% (la pension est exclue).
- ▶ E-books: 70%
- ▶ Ateliers vidéo : 30%.

4.2 Modalités de Paiement

- ▶ Professionnels : Pour percevoir leurs commissions sous forme de virement, les affiliés professionnels doivent envoyer une facture à l'adresse affiliation@ressources-actualisation.com, en respectant le montant minimum de 200 € pour effectuer une demande de paiement.
- ▶ Les commissions restent bloquées pendant 1 jour sur tous les produits, sauf pour les stages pour lesquelles les commissions seront versées 30 jours avant le début du stage pour pallier à une éventuelle annulation.

De plus :

- Les paiements par virement sont validés manuellement par notre service comptabilité.
- Les commissions sont versées à la demande de l'affilié, sous réserve de l'atteinte du seuil minimum de 200 €.
- Les affiliés doivent maintenir leurs informations bancaires à jour.
 - ▶ Particuliers : Les affiliés particuliers ne perçoivent pas de rémunération. Ils transforment leurs commissions en bons de réduction utilisables sur les produits et services de Ressources et Actualisation, sans minimum requis.

4.3 Conditions spécifiques

- ▶ Les ventes annulées, remboursées ou frauduleuses ne donnent pas droit à commission.
- ▶ L'affilié reçoit une commission sur tous les achats à venir de son filleul sans que l'affilié ai besoin de le solliciter à cet effet.
- ▶ Le filleul se voit attribuer une réduction de 5% sur son premier achat grâce au code de réduction que son affilié lui fournira ou via son lien de tracking.

5. Durée et Résiliation

Le programme est sans engagement de durée.

- ▶ Les affiliés peuvent mettre fin à leur participation à tout moment.
- ▶ Ressources et Actualisation peut résilier un compte affilié en cas de non-respect des règles ou d'inactivité prolongée (plus de 12 mois).
- ▶ Toute personne peut également se voir retirer son statut d'affilié en cas d'utilisation des codes de réduction pour son propre compte, s'octroyant ainsi abusivement la réduction destinée à sa clientèle ainsi qu'une commission sur son propre achat.

6. Propriété intellectuelle

Tous les supports promotionnels restent la propriété exclusive de Ressources et Actualisation. Les affiliés ne peuvent ni modifier ni utiliser ces supports à d'autres fins que celles du programme.

7. Confidentialité

Les informations relatives au programme et aux données des affiliés doivent rester confidentielles. Ressources et Actualisation s'engage à protéger les données personnelles des affiliés conformément au RGPD.

8. Responsabilité

- ▶ Ressources et Actualisation ne garantit aucun revenu minimum.
- ▶ Les affiliés sont responsables des contenus qu'ils publient.

9. Modification des Conditions générales

Ressources et Actualisation se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment, avec un préavis de 7 jours.

10. Loi Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de litige, le tribunal d'instance de Saverne est seul compétent.

11. Les commissions ne peuvent être perçues si le filleul de l'affilié est déjà client de Ressources et Actualisation

- ▶ Le filleul a été sollicité préalablement par un autre affilié

ANNEXE

Le régime de TVA applicable aux commissions d'affiliation dépend de plusieurs facteurs, notamment la localisation de l'affilié (en France ou à l'étranger), son statut (professionnel ou particulier), et la législation fiscale en vigueur.

Affiliés professionnels en France

Pour les affiliés professionnels résidents en France, les commissions perçues dans le cadre d'un programme d'affiliation sont soumises à la TVA.

Les principales caractéristiques du régime de TVA applicable sont :

- **Assujettissement à la TVA** : Tout professionnel (entreprise, autoentrepreneur, etc.) qui réalise des ventes ou des prestations de services en France doit appliquer la TVA sur ses commissions si son chiffre d'affaires dépasse le seuil de la franchise en base de TVA.
- **Taux de TVA** : Le taux de TVA est de 20 %. Les commissions d'affiliation, étant considérées comme des prestations de services, sont donc soumises à ce taux de TVA.
- **Déclaration de la TVA** : L'affilié professionnel facture la TVA sur les commissions perçues et doit la reverser à l'administration fiscale dans le cadre de ses déclarations de TVA (mensuelles ou trimestrielles, selon son régime fiscal).
- **Exonération de TVA** : Les micro-entrepreneurs, ou entreprises sous le régime de la franchise en base de TVA ne facturent pas la TVA tant que leur chiffre d'affaires reste en dessous des seuils prévus. Dans ce cas, ils ne facturent pas la TVA, mais mentionnent sur leurs factures « TVA non applicable, article 293 B du CGI ».

2. Affiliés non-résidents ou dans l'UE

Pour les affiliés basés dans un autre pays de l'Union Européenne (UE) ou hors de France, les règles de TVA diffèrent :

- **Affiliés dans l'UE** : Si l'affilié est un professionnel basé dans un autre pays de l'UE, il ne facture pas la TVA française. Cependant, le mécanisme d'autoliquidation peut s'appliquer. Dans ce cas, c'est l'entreprise affiliatrice française (celle qui verse la commission) qui déclare la TVA dans son pays via une autoliquidation. L'affilié facture donc hors TVA, mais mentionne sur sa facture que l'autoliquidation s'applique.
- **Affiliés hors UE** : Si l'affilié est situé en dehors de l'UE, les commissions sont généralement facturées hors TVA. L'entreprise française qui verse la commission n'est pas tenue de collecter la TVA, mais elle pourrait être soumise à des obligations déclaratives spécifiques liées aux services fournis par des entreprises non établies dans l'UE.

3. Affiliés particuliers

Les particuliers affiliés ne sont en principe pas assujettis à la TVA s'ils ne réalisent pas une activité économique régulière. Cependant, si leur activité d'affiliation prend de l'ampleur et génère des revenus importants, ils peuvent être considérés comme des professionnels aux yeux de l'administration fiscale et devenir assujettis à la TVA.

Édité par : Ressources & Actualisation 33
rue Rosskopf 67710 ENGENTHAL .